

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1845

Artikel: Imposition de l'épargne : facile de faire la preuve : la Suisse est de bonne foi? Qu'elle rende public son indice de loyauté
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013992>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La concurrence fiscale est par ailleurs source d'inégalités de traitements qui vont croissantes: qu'est-ce qui justifie qu'à revenu égal, l'impôt puisse varier du simple au double suivant le canton, voire la commune où l'on habite? Qu'est-ce qui justifie que souvent, là où la charge fiscale est la plus forte, les services collectifs dont bénéficie la population soient plus mauvais qu'ailleurs?

Merz a raison quand il rappelle qu'en Suisse la politique fiscale doit être approuvée par une majorité de citoyens et que le consensus social n'est pas acquis d'avance. Et c'est précisément ce qui est en train de se passer.

Nos concitoyens, comme d'ailleurs les pays qui nous entourent, ne vont plus longtemps accepter un système où les plus riches ne paient pas leur part des dépenses communes. Les salaires de cadres, qui font les titres de la presse, seraient mieux acceptés s'ils étaient imposés correctement, un objectif inatteignable sans harmonisation fiscale. Les entreprises qui font des bénéfices faramineux supporteraient parfaitement de payer l'impôt, tout comme les particuliers qui engrangent des

gains en capitaux, non imposés en Suisse contrairement à tous les autres pays. Pour le contribuable honnête et scrupuleux, une très large majorité dans notre pays, il est insupportable que certains, Suisses ou étrangers, profitent du secret bancaire pour se soustraire à l'impôt. Et oser dire aujourd'hui, comme Hans-Rudolf Merz, qu'il faut faire confiance au contribuable plutôt que le contrôler, alors que l'on sait l'ampleur qu'ont prise la fraude et l'évasion fiscale organisées, c'est simplement ne pas comprendre que les inégalités et l'injustice qu'elles génèrent sont devenues intolérables.

La concurrence fiscale, en Suisse comme avec l'étranger, conduit à une telle impasse qu'un changement de paradigme s'impose ou nous sera imposé. Les restrictions budgétaires, la volonté de faire payer des prestations financées jusqu'ici par l'impôt, en frappant ainsi plus que proportionnellement les familles et les personnes défavorisées, les difficultés insurmontables de certains cantons, exigent de nouvelles ressources fiscales. Ces ressources nouvelles exigent une harmonisation fiscale, au moins pour les contribuables les plus mobiles – grandes

fortunes, entreprises – afin de revenir à une imposition équitable, progressive ou en tout cas proportionnelle à la capacité financière de chacun.

Au plan international, l'Union européenne est décidée à mettre fin aux inégalités devant l'impôt en luttant contre la fraude et l'évasion fiscale par un échange automatique d'informations. Elle sait qu'elle ne peut pas le faire sans la Suisse et elle a parfaitement les moyens de nous l'imposer. Elle veut également harmoniser l'imposition des sociétés et exige en tout cas que sociétés nationales et étrangères soit imposées de la même manière, ce que la Confédération se prépare à faire, malgré son refus de négocier. Pour l'UE, les réductions d'impôts sont considérées comme des aides d'Etat soumises à autorisation de Bruxelles et ciblées avec des objectifs très précis en faveur de régions ou de secteurs en difficultés. Là aussi nous devons nous rallier. Dans cette nouvelle compétition, à «*armes fiscales*» plus égales, la Suisse a heureusement d'autres atouts. A elle de les jouer, plutôt que de se cramponner à une concurrence fiscale dont on voit aujourd'hui les limites et surtout les dangers.

Imposition de l'épargne: facile de faire la preuve

La Suisse est de bonne foi? Qu'elle rende public son indice de loyauté

André Gavillet (10 novembre 2009)

Nous sommes cernés par des mal intentionnés. Ainsi réagit notre susceptibilité nationale. Après la France dont le

ministre des finances prétend détenir des listes de milliers de contribuables dont la fortune serait déposée en Suisse, après

l'ancien ministre des finances allemand qui menaçait de lâcher la cavalerie, voici l'Italie. Elle cherche à vendre son

amnistie fiscale et, pour intimider les fraudeurs, procède à une inamicale gesticulation: surveillance des frontières, perquisition dans des succursales italiennes de banques suisses.

La Suisse s'indigne. Les différends se règlent par la négociation, rappelle-t-elle. Avec l'Union européenne, le traité sur l'imposition de l'épargne a été prévu renégociable dans un délai déterminé. Avec chaque pays, dont l'Italie, les questions particulières se discutent dans les accords de double imposition. Respectons ces procédures!

On sait qu'en lieu et place de l'échange automatique d'informations, la Suisse a obtenu de prélever un impôt à

la source sur le rendement de l'épargne. Le produit est versé aux pays dont les contribuables sont citoyens.

Mais il est facile d'échapper à ce prélèvement en créant des sociétés-écran, des fondations. En délocalisant le dépôt. Paolo Bernasconi, avocat, procureur, a dénoncé ces pratiques (DP 1844). Avec courage. Le *lobby* bancaire est prompt à prétendre que ses intérêts sont nationaux, et à dénoncer comme traître celui qui fournit des arguments à l'«ennemi».

Or il est aisé d'établir les faits. Le traité sur l'épargne est entré en vigueur en 2005. Avant, après cette date-repère, le nombre de sociétés-écran, de fondations, etc. a-t-il varié de manière significative?

Si oui, cela signifie que les banques ont facilité, voire encouragé l'échappatoire, étant le plus souvent complices de la fraude, exploitant les failles nombreuses du traité. Si au contraire les variations sont faibles, elles traduisent une application correcte du traité.

Le Conseil fédéral peut ordonner à l'Administration des impôts de procéder à cette enquête. La Finma aurait et la compétence et les moyens de mener à bien cette investigation. A défaut, nos protestations et nos postures exigeant le respect des procédures de négociation seront hypocrisie.

Nous avons besoin d'un indice de loyauté!

Pourquoi nous aimerons peut-être payer pour des routes qui étaient gratuites

La taxe sur la mobilité proposée par Moritz Leuenberger: une idée intéressante qui fonctionne ailleurs

Alex Dépraz (14 novembre 2009)

Le refrain est connu: la Suisse doit construire de nouvelles infrastructures. Les lignes de chemin de fer du XIXème et les autoroutes des années 60 ne sont plus adaptées. Pour le court terme, le Conseil fédéral vient d'adopter des mesures pour tenter de résorber les goulets d'étranglement. Le rapport sur les infrastructures du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication tente de voir plus loin que le bout du bouchon: construire de

nouvelles infrastructures est nécessaire mais insuffisant. Un changement de paradigme sera à terme indispensable pour éviter la saturation.

Une suggestion qui figure dans ce rapport – même si celui-ci n'y consacre pas plus d'une page – a déjà fait couler beaucoup d'encre: il s'agirait d'introduire une taxe sur la mobilité perçue sur tous les moyens de transport. Le montant de cette contribution varierait en fonction des heures: il faudrait payer plus

pour se déplacer à l'heure de pointe qu'au moment creux de la journée. Une idée qui suscite des réactions majoritairement négatives de deux types. L'une que l'on qualifiera d'égoïste: pourquoi devrais-je payer pour quelque chose qui est actuellement gratuit? L'autre que l'on qualifiera de généreuse (du moins à première vue): pourquoi faire payer ceux qui sont obligés de se déplacer à l'heure de pointe et qui n'ont pas nécessairement un revenu élevé? Politiquement, le succès n'est pas assuré, c'est le moins